

## Équivalences entre les unités du BTS Bioanalyses et contrôles, du BTS Biotechnologies et du BTS Analyses de biologie médicale

### U1 LANGUE VIVANTE ÉTRANGÈRE

Les titulaires du brevet de technicien supérieur « Bioanalyses et contrôles » et les titulaires du brevet de technicien supérieur « Biotechnologies » qui souhaitent présenter le brevet de technicien supérieur « Analyses de biologie médicale », sont, à leur demande, dispensés des épreuves correspondant à l'unité U1, « Langue vivante étrangère ».

Les bénéficiaires de l'unité U1, « Anglais », du brevet de technicien supérieur « Bioanalyses et contrôles » et les bénéficiaires de l'unité U2, « Anglais », du brevet de technicien supérieur « Biotechnologies » qui souhaitent présenter le brevet de technicien supérieur « Analyses de biologie médicale », sont, à leur demande, pendant la durée de validité du bénéfice, dispensés des épreuves correspondant à l'unité U1, « Langue vivante étrangère ».

Les titulaires du brevet de technicien supérieur « Analyses de biologie médicale », qui souhaitent présenter le brevet de technicien supérieur « Bioanalyses et contrôles » sont, à leur demande, dispensés des épreuves correspondant à l'unité U1, « Anglais ».

Les titulaires du brevet de technicien supérieur « Analyses de biologie médicale », qui souhaitent présenter le brevet de technicien supérieur « Biotechnologies » sont, à leur demande, dispensés des épreuves correspondant à l'unité U2, « Anglais » si la langue étrangère choisie pour E1 a été l'anglais.

Les bénéficiaires de l'unité U1, « Langue vivante étrangère », du brevet de technicien supérieur « Analyses de biologie médicale », qui souhaitent présenter le brevet de technicien supérieur « Bioanalyses et contrôles » sont, à leur demande, pendant la durée de validité du bénéfice, dispensés des épreuves correspondant à l'unité U1, « Anglais ». De même ceux qui souhaitent présenter le brevet de technicien supérieur « Biotechnologies » sont, à leur demande, pendant la durée de validité du bénéfice, dispensés des épreuves correspondant à l'unité U2, « Anglais » si la langue étrangère choisie pour E1 a été l'anglais.

### U2 MATHÉMATIQUES

Les titulaires du brevet de technicien supérieur « Bioanalyses et contrôles » et les titulaires du brevet de technicien supérieur « Biotechnologies » qui souhaitent présenter le brevet de technicien supérieur « Analyses de biologie médicale », sont, à leur demande, dispensés des épreuves correspondant à l'unité U2, « Mathématiques ».

Les bénéficiaires de l'unité U21, « Mathématiques », du brevet de technicien supérieur « Bioanalyses et contrôles » et les bénéficiaires de l'unité U31, « Mathématiques », du brevet de technicien supérieur « Biotechnologies » qui souhaitent présenter le brevet de technicien supérieur « Analyses de biologie médicale », sont, à leur demande, pendant la durée de validité du bénéfice, dispensés des épreuves correspondant à l'unité U2, « Mathématiques ».

Les titulaires du brevet de technicien supérieur « Analyses de biologie médicale », qui souhaitent présenter le brevet de technicien supérieur « Bioanalyses et contrôles » sont, à leur demande, dispensés des épreuves correspondant à l'unité U21, « Mathématiques ».

Les titulaires du brevet de technicien supérieur « Analyses de biologie médicale », qui souhaitent présenter le brevet de technicien supérieur « Biotechnologies » sont, à leur demande, dispensés des épreuves correspondant à l'unité U31, « Mathématiques ».

Les bénéficiaires de l'unité U2, « Mathématiques », du brevet de technicien supérieur « Analyses de biologie médicale », qui souhaitent présenter le brevet de technicien supérieur « Bioanalyses et contrôles » sont, à leur demande, pendant la durée de validité du bénéfice, dispensés des épreuves correspondant à l'unité U21, « Mathématiques ». De même ceux qui souhaitent présenter le brevet de technicien supérieur « Biotechnologies » sont, à leur demande, pendant la durée de validité du bénéfice, dispensés des épreuves correspondant à l'unité U31, « Mathématiques ».

**U3 SCIENCES PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

Les titulaires du brevet de technicien supérieur « Bioanalyses et contrôles » et les titulaires du brevet de technicien supérieur « Biotechnologies » qui souhaitent présenter le brevet de technicien supérieur « Analyses de biologie médicale », sont, à leur demande, dispensés des épreuves correspondant à l'unité U3, « Sciences physiques et chimiques ».

Les bénéficiaires de l'unité U22, « Sciences physiques et chimiques », du brevet de technicien supérieur « Bioanalyses et contrôles » et les bénéficiaires de l'unité U32, « Sciences physiques », du brevet de technicien supérieur « Biotechnologies » qui souhaitent présenter le brevet de technicien supérieur « Analyses de biologie médicale », sont, à leur demande, pendant la durée de validité du bénéfice, dispensés des épreuves correspondant à l'unité U3, « Sciences physiques et chimiques ».

Les titulaires du brevet de technicien supérieur « Analyses de biologie médicale », qui souhaitent présenter le brevet de technicien supérieur « Bioanalyses et contrôles » sont, à leur demande, dispensés des épreuves correspondant à l'unité U22, « Sciences physiques et chimiques ».

Les titulaires du brevet de technicien supérieur « Analyses de biologie médicale », qui souhaitent présenter le brevet de technicien supérieur « Biotechnologies » sont, à leur demande, dispensés des épreuves correspondant à l'unité U32, « Sciences physiques ».

Les bénéficiaires de l'unité U3, « Sciences physiques et chimiques », du brevet de technicien supérieur « Analyses de biologie médicale », qui souhaitent présenter le brevet de technicien supérieur « Bioanalyses et contrôles » sont, à leur demande, pendant la durée de validité du bénéfice, dispensés des épreuves correspondant à l'unité U22, « Sciences physiques et chimiques ». De même ceux qui souhaitent présenter le brevet de technicien supérieur « Biotechnologies » sont, à leur demande, pendant la durée de validité du bénéfice, dispensés des épreuves correspondant à l'unité U32, « Sciences physiques ».

**Tableau des équivalences relatives aux unités constitutives du BTS Analyses de biologie médicale**

<b>Unités constitutives du BTS Analyses de biologie médicale</b>	<b>Équivalences en BTS Biotechnologies</b>	<b>Équivalences en BTS Bioanalyses et contrôles</b>
U1 Langue vivante étrangère	U2 Anglais	U1 Anglais
U2 Mathématiques	U31 Mathématiques	U21 Mathématiques
U3 Sciences physiques et chimiques	U32 Sciences physiques	U22 Sciences physiques et chimiques

**Tableau des équivalences entre les unités du BTS Biotechnologies et du BTS Analyses de biologie médicale**

<b>Unités constitutives du BTS Biotechnologies</b>	<b>Equivalences en unités du BTS Analyses de biologie médicale</b>
U2 Anglais	U1 Langue vivante étrangère
U31 Mathématiques	U2 Mathématiques
U32 Sciences physiques	U3 Sciences physiques et chimiques

**Tableau des équivalences entre les unités du BTS Bioanalyses et contrôles  
et du BTS Analyses de biologie médicale**

<b>Unités constitutives du BTS Bioanalyses et contrôles</b>	<b>Équivalences en unités du BTS Analyses de biologie médicale</b>
U1 Anglais	U1 Langue vivante étrangère
U21 Mathématiques	U2 Mathématiques
U22 Sciences physiques et chimiques	U3 Sciences physiques et chimiques